

# **Mémoire de PHC du Canada au Comité parlementaire spécial sur la réforme électorale : Proposition du Parti de l'Héritage Chrétien de jumeler la représentation proportionnelle mixte et le vote préférentiel local.**

Le Canada a un besoin pressant d'envisager une réforme électorale. Toutes les démocraties occidentales ont adopté une forme de représentation proportionnelle, sauf trois : le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis. Elles garantissent ainsi la représentation au Parlement des valeurs d'un plus grand nombre d'électeurs. La question est : quelle est cette forme? Le système pour lequel le Parlement optera, parmi tous ceux dont on discute, doit répondre à plusieurs critères.

## **Éléments essentiels d'une réforme électorale efficace**

Pour que l'on renforce notre démocratie et conserve les meilleurs éléments de notre système actuel (le scrutin majoritaire uninominal à un tour [SMUT]), le modèle de remplacement retenu doit poursuivre les objectifs ci-dessous. Il doit être :

- **Proportionnel** — le résultat doit refléter les opinions des électeurs sur la politique publique;
- **Préférentiel** — les représentants élus doivent recevoir l'appui d'au moins 50 p. cent des électeurs dans leurs circonscriptions, en tant que leur premier choix, ou au moins en tant que leur deuxième ou troisième choix.
- **Réactif aux électeurs locaux et régionaux** — les citoyens veulent sentir qu'ils ont accès à leurs représentants élus, et qu'ils peuvent les influencer. On ne doit pas sacrifier cet aspect dans la recherche de la représentation proportionnelle.
- **Rentable** — la décision de changer le système ne doit ni engendrer de coûts de gouvernance plus élevés ni augmenter le nombre de représentants. Il se pourrait toutefois qu'elle ait inévitablement une incidence sur les coûts du processus électoral en soi.

## **Voyons ces éléments plus en détail :**

1. **Proportionnel** : Le but de cet exercice dans la réforme électorale est de voir à ce que les électeurs canadiens sentent que leur vote compte et que – de façon générale – les valeurs et les principes qui leur sont chers sont

représentés dans une certaine mesure proportionnelle à la Chambre des communes. Il est connu et reconnu que, même s'ils votent consciencieusement à chaque élection générale, bon nombre de Canadiens n'ont aucun député qui représente le parti de leur choix (en raison du système du SMUT). Cela doit changer.

2. **Préférentiel** : Comme plusieurs partis partagent certaines mêmes valeurs, et compte tenu de la probabilité perçue que les électeurs regrouperont leurs choix de façon à avantager un parti, le vote préférentiel peut sembler partial. Il peut cependant engendrer un **ÉNORME** changement dans la façon dont les gens votent, car il les guérirait du syndrome théorique du « vote stratégique/fractionnement des votes/gaspillage de vote ». Les électeurs pourraient librement inscrire en premier choix le candidat qui représente un des plus petits partis, puis en deuxième et troisième choix les candidats représentant des partis plus importants. Ainsi, si le candidat du petit parti n'obtient pas le pourcentage minimal requis de la part des votes, les deuxième et troisième choix des électeurs pourront encore être pris en compte. Les résultats du scrutin représenteraient alors plus justement ce que les Canadiens veulent vraiment. Nous ne nous entendrons pas sur les partis et les politiques qui conviennent le mieux au pays. Mais pour que notre Parlement reflète vraiment ce que veulent les citoyens, cette mesure pourrait représenter une avancée significative.
3. **Représentation locale et régionale** : Les Canadiens ont l'habitude d'élire des représentants provenant de leur région, d'avoir accès aux services gouvernementaux, et de pouvoir influencer sur les décisions gouvernementales par l'intermédiaire de ces représentants. Ils en ont l'habitude, et c'est également ce qu'ils souhaitent. Choisir les députés locaux en recourant au suffrage direct permettrait de modérer la proportionnalité et de maintenir ces liens régionaux et locaux.
4. **Abordabilité** : La représentation ne devrait pas coûter un sou de plus aux contribuables. Les frais entourant cet examen des possibilités de réforme électorale et du sondage des opinions du public, la mise en place d'un nouveau mode de scrutin, la probabilité que certains changements engendrent des processus un peu plus complexes et exigent des efforts administratifs, le besoin prévisible de devoir fournir de vastes

explications publiques, ainsi que la possibilité de revoir les limites des circonscriptions électorales — tout porte à croire que ces changements se produiront sans qu'il en coûte quoi que ce soit aux contribuables. Évidemment, je suis convaincu que les membres du Comité, tout comme les contribuables, savent que les discussions et les séances de discussion ouverte ont déjà coûté une somme considérable. Mais en fin de compte, la Chambre des communes devrait encore compter 338 députés ainsi que le même nombre d'employés et de ressources.

**Quelle est la meilleure façon d'atteindre ces quatre objectifs simultanément?**

**1. Le tiers des sièges alloués pour atteindre la proportionnalité :**

On estime possible d'atteindre une proportionnalité raisonnable en attribuant le tiers des députés de chaque province à des sièges « proportionnels ». Pour que le nombre actuel de représentants provinciaux reste le même, ceux qui forment les deux tiers restants doivent augmenter de leur moitié, selon leur population ou secteur. Cela exigerait évidemment que l'on revoie les répartitions géographiques.

**2. Les deux tiers des sièges élus par vote préférentiel :**

Tous les députés élus au sein des circonscriptions revues seraient élus par vote préférentiel. Les électeurs pourraient classer en ordre de préférence (1, 2, 3, etc.) les choix qui leur sont offerts, ou n'inscrire que leur premier choix. Tous les choix et préférences des électeurs seraient compilés et traités par voie électronique. Des mesures de protection adéquates seraient prises pour éviter que l'on puisse altérer les résultats. Les candidats apparaissant comme le premier choix d'au moins 50 p. cent des électeurs seraient automatiquement élus. Si aucun candidat ne remplit cette condition, les candidats qui auront été le premier choix de moins de 10 p. cent des électeurs seraient éliminés; les candidats indiqués comme deuxième choix des électeurs qui ont voté pour ces candidats éliminés seraient ajoutés à la colonne des premiers choix. S'il n'y a toujours pas de candidat qui obtient au moins 50 p. cent des votes,

tous les candidats ayant reçu moins de 20 p. cent des votes seraient éliminés, et les deuxièmes choix de leurs électeurs seraient encore une fois ajoutés à la colonne des premiers choix. Et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un candidat obtienne au moins 50 p. cent des appuis.

### **3. Choisir les députés proportionnels :**

Le tiers restant des députés de chaque province seraient répartis proportionnellement; cela comprend tant les députés élus que les sièges proportionnels. Le pourcentage attribué à chaque parti serait tout simplement les pourcentages obtenus par les candidats en tant que premiers choix. Une fois le nombre total de députés (élus et proportionnels) divisé selon les pourcentages, les députés élus de façon proportionnelle seraient choisis en comparant le pourcentage des votes reçus par tous les candidats de chaque parti pouvant avoir des sièges proportionnels dans la province. Les candidats de tous les partis qui obtiennent le meilleur résultat seraient les premiers députés à occuper des sièges proportionnels. Ces députés régionaux « proportionnels » pourraient servir tous les citoyens de leur province, et se verraient attribuer aléatoirement des tâches par les bureaux des députés élus, en temps de débordement.

### **4. Représentation régionale :**

Les résultats finaux peuvent ne pas représenter parfaitement chaque élément proportionnel à l'échelle du pays, mais représenteraient beaucoup mieux la composition provinciale de la Chambre des communes. Pour élire les députés proportionnels selon un mode préférentiel, il s'agirait d'ajouter une autre colonne au scrutin et d'y indiquer tous les partis inscrits. Les électeurs choisiraient leur député local par mode de scrutin préférentiel, et le pourcentage des représentants régionaux serait déterminé par les pourcentages de votes obtenus par les partis. Dans tous les cas, les sièges régionaux (proportionnels) seraient assignés aux candidats selon le niveau d'appui obtenus par ces derniers en tant que « premier choix », et non selon leur

parti. On pourrait ainsi, dans une certaine mesure, continuer de refléter les choix des électeurs, même pour les députés proportionnels.

**5. Les limites de la proportionnalité :**

Dans le cas des territoires qui n'ont qu'un seul député, la représentation proportionnelle ne pourrait pas être attribuée directement. Cependant, le vote préférentiel permettrait quand même aux électeurs de choisir le candidat qui reçoit le plus d'appui du public.

Dans le mode de représentation proportionnelle mixte et de vote préférentiel que l'on recommande plus haut, les partis seraient incités à parvenir à des consensus afin de gouverner, et les lois ne pourraient pas être imposées aussi facilement par le parti au pouvoir. Cela serait très bon pour la démocratie canadienne.

**Autres recommandations visant à uniformiser les règles du jeu de tous les partis :**

Il est également urgent de revoir le financement électoral. Le seuil du 10 p. cent des suffrages pour le remboursement des dépenses électorales des candidats et des partis est arbitraire, et profite aux députés en place ainsi qu'aux partis plus établis. Il pénalise injustement les candidats des nouveaux partis plus petits, qui tentent d'obtenir des appuis et de la reconnaissance. Nous préfererions que toutes les subventions gouvernementales soient éliminées. Mais si elles sont conservées, nous voudrions que le seuil soit aboli. Les plus petits partis ayant des budgets réduits continueraient de recevoir des remboursements moins élevés, proportionnellement aux montants qu'ils ont déboursés pendant la campagne. Mais ils recevraient au moins le même traitement que les autres, et auraient la même possibilité de renflouer leurs coffres à la suite d'une campagne coûteuse.

Le P.H.C. a toujours encouragé les gouvernements pluralistes. Nous aimerions que le premier ministre choisisse les députés les plus qualifiés pour occuper des postes ministériels, peu importe leur parti. Nous croyons que cela encouragerait la coopération entre les partis, et augmenterait la confiance des Canadiens envers notre gouvernement.

**Présenté par Rod Taylor,**

A handwritten signature in black ink that reads "Rod Taylor". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Chef national du PHC du Canada (Parti de l'Héritage Chrétien du  
Canada)**